



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 28 décembre 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 32 du décret n°75-770 du 14 août 1975 relatif aux conditions d'accès à la profession d'huissier de justice ainsi qu'aux modalités des créations, transferts et suppressions d'offices d'huissier de justice et concernant certains officiers ministériels et auxiliaires de justice

Séance du 22 mars 2018

Tirage au sort pour la zone n° 01 – Ain

Le 22 mars 2018, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 place Vendôme - 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 01 – Ain, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 28 décembre 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 32 du décret n°75-770 du 14 août 1975 relatif aux conditions d'accès à la profession d'huissier de justice ainsi qu'aux modalités des créations, transferts et suppressions d'offices d'huissier de justice et concernant certains officiers ministériels et auxiliaires de justice.

Étaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- Mme Françoise BOYER, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Marc-Antoine BECUE, rédacteur, second secrétaire ;
- Mme Audrey SABOURIN, rapporteur de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Marie-Christine GETTE-PENE, représentant de la Chambre nationale des huissiers de justice ;

F.B. AS F.C. 1/6

- M. François CONNAULT, magistrat judiciaire, sous-directeur des professions judiciaires et juridiques à la direction des affaires civiles et du sceau ;

La séance a débuté le 22 mars 2018 à 10 heures 40.

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté30..... bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- ...37..... demandes de création d'offices enregistrées.
- ...7..... demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 -4..... demandes surnuméraires ;
 -0..... demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 -3..... demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

F.C.
2/6
FB / AS

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

pas d'anomalie

Les personnes susmentionnées ont procédé / ~~n'ont pas procédé~~ aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 décembre 2017.

FB + CP F.C.
AS 3/6

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° zone	N° demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
1	39955	01/02/2018 14:00:27.493104	5
1	40048	01/02/2018 14:01:14.593451	29
1	40104	01/02/2018 14:01:40.816978	8
1	40189	01/02/2018 14:02:18.146812	16
1	40196	01/02/2018 14:02:21.756875	28
1	40203	01/02/2018 14:02:26.664491	4
1	40243	01/02/2018 14:02:49.453807	20
1	40280	01/02/2018 14:03:06.326363	7
1	40344	01/02/2018 14:03:39.756637	14
1	40415	01/02/2018 14:04:24.240541	6
1	40726	01/02/2018 14:09:09.741441	23
1	40787	01/02/2018 14:10:33.317150	10
1	40872	01/02/2018 14:12:48.840353	22
1	40904	01/02/2018 14:13:41.306406	15
1	40945	01/02/2018 14:14:52.589947	11
1	41049	01/02/2018 14:18:45.911066	18
1	41261	01/02/2018 14:31:43.466515	9
1	41265	01/02/2018 14:31:55.104537	1
1	41306	01/02/2018 14:35:04.931438	25
1	41310	01/02/2018 14:35:29.775015	2
1	41532	01/02/2018 15:08:41.736730	27
1	41619	01/02/2018 15:28:57.230501	12
1	41735	01/02/2018 16:05:48.151611	17
1	41818	01/02/2018 16:38:48.853004	26
1	41896	01/02/2018 17:23:38.920002	3
1	41909	01/02/2018 17:29:10.459846	19
1	42086	01/02/2018 18:25:35.334642	21
1	42203	01/02/2018 19:43:40.546376	30
1	42204	01/02/2018 19:44:23.194581	13
1	42277	01/02/2018 21:38:01.210839	24

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

CP FB f AS 4/6 F.C.

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

Concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

Néant

CP
FB
F.C.
AS 5/6

La séance a été levée le 22 mars 2018 à ..10. heures ..50.

*

* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

Paris, le ..22.03.18.....



Le premier secrétaire



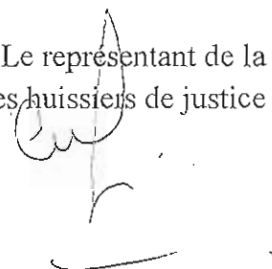
Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence

Le second secrétaire



Le magistrat

Le représentant de la
Chambre nationale des huissiers de justice



Zone 1 - Ain

Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro de demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt de la première demande horodatée par ce demandeur
01/02/2018 14:51:42.548573	41 454	1	41 049	01/02/2018 14:18:45.911066
01/02/2018 16:29:08.503665	41 812	1	41 049	01/02/2018 14:18:45.911066
01/02/2018 16:39:14.634588	41 819	1	41 818	01/02/2018 16:38:48.853004
01/02/2018 18:25:54.595629	42 090	1	42 086	01/02/2018 18:25:35.334642

Le chef de bureau de la gestion des officiers ministériels


Eric MARTIN-HERSENT

21 MARS 2018

Zone 1 - Ain

Liste des demandes caduques articles 29 et 31 du décret n°75-770

Date de Dépôt	Numéro de demande	Zone	Motif
01/02/2018 15:06:39.520219	41 527	1	Art. 29
01/02/2018 18:55:38.492089	42 152	1	Art. 29
02/02/2018 13:57:05.899235	42 593	1	Art. 29

Le chef de bureau de la gestion des officiers ministériels


Eric MARTIN-HERSENT

21 MARS 2018

Zone 1 - Ain

Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro de demande	Date de la renonciation	Zone
	Néant		

Le chef de bureau de la gestion des officiers ministériels
Éric MARTIN-HERSENT



21 MARS 2010